



PETR du Grand Beauvaisis

Projet de territoire

Juin 2021



Sommaire

Introduction	3
Petit détour par l'histoire du territoire et du PETR	4
Synthèse du diagnostic territorial	6
Carte d'identité du territoire	7
Réseaux et infrastructures de mobilité	9
Travailler sur le territoire	12
Développer le territoire	15
Vivre sur le territoire	19
Stratégie de développement	21
Le Grand Beauvaisis, un territoire partagé	22
1. Être un territoire d'équilibre entre la ville et la campagne	24
2. Offrir un territoire attractif, au service de l'emploi et de l'économie	25
3. Construire un modèle de développement durable	26
4. « Faire territoire », autour d'un projet partagé	28
Plan d'actions	29
Préambule	29
Fiches action	31
Gouvernance	47
Structuration du PETR	47
Conseil De Développement Territorial	47
Conférence des maires	48
Modalités de suivi	48

Introduction

En 2019, les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Beauvaisis ont souhaité formaliser un projet de territoire. Il a été conçu comme une stratégie de développement et une feuille de route opérationnelle pour les sept prochaines années, en phase avec les enjeux du territoire du Grand Beauvaisis, dans le but de faire ressortir des axes de travail en adéquation avec les besoins et problématiques du territoire.

Cette démarche intervient dans le cadre du respect des statuts du PETR qui obligent à élaborer un projet de territoire dans les 12 mois suivant sa création, en partenariat avec les 4 EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) qui le composent : la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (C.A.B), la Communauté de Communes de la Picardie Verte (C.C.P.V), la Communauté de Communes de l'Oise Picarde (C.C.O.P) et la Communauté de Communes du Pays de Bray (C.C.P.B).

Ce projet a pour objectif de définir les orientations du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle du Grand Beauvaisis, pour faire émerger des pistes de développement local équilibré afin de pouvoir fédérer les acteurs locaux. Il permettra également de répondre aux nouveaux enjeux du territoire et d'orienter les actions à mener sur diverses thématiques, telles que la santé, l'attractivité, la mobilité ou l'environnement.

Ainsi la première étape a consisté à élaborer un diagnostic du territoire prospectif dont les principales conclusions sont présentées dans le présent document. Il s'est inscrit dans une logique de mobilisation et de concertation large (Comité Syndical composé des élus membres du PETR, comités techniques avec des encadrants de la collectivité, entretiens avec les communes et enfin citoyens à travers un panel composé pour l'occasion). La première phase du projet de territoire a ainsi été validée par les membres du comité syndical du PETR le 26 mai 2020.

A partir de ces éléments, nous avons pu construire une stratégie de développement qui s'inscrit à la fois dans la continuité et l'amélioration de l'action historique de l'association de Pays du Grand Beauvaisis, mais aussi dans de nouvelles orientations, afin de répertorier les défis du territoire en matière de mobilités, de développement économique et touristique, de préservation de l'environnement et de services aux habitants, et en positionnant le PETR comme un outil commun et espace de dialogue entre les 4 EPCI.

Cette stratégie ne serait rien sans un programme d'actions, présenté en dernière partie de ce document. Il nous permet de clarifier les chantiers que nous devons conduire à très court terme, d'ici la fin du mandat, et ceux qui seront à engager à moyen terme, après une clause de revoyure en 2023.

Si l'avenir ne nous appartient pas, il nous revient de le préparer. C'est là tout l'intérêt de notre projet pour un territoire partagé.

Jacques Taveau, Président PETR du Grand Beauvaisis

Petit détour par l'histoire du territoire et du PETR

Le Grand Beauvaisis est situé en région Hauts-de-France, dans la partie nord-ouest du département de l'Oise, aux frontières de la Somme, de la Seine Maritime et de l'Eure. Il est composé de territoires ruraux, périurbains et urbains, sous l'influence parisienne au sud et encore peu touchés par la métropolisation au nord.

Territoire attractif et dynamique organisé autour de Beauvais et de son agglomération, le PETR rassemble 216 communes sur 4 intercommunalités pour un total d'environ 180 000 habitants. Il bénéficie d'un réseau de transport de qualité : réseau routier (autoroutes A16 et A1, routes nationales 31 et 1), réseau ferroviaire (Beauvais/Paris, Beauvais/Le Tréport), présence d'un aéroport international (Beauvais Tillé), sans oublier ses axes de déplacements doux (itinéraire Londres-Paris, Trans'Oise, Coulée Verte). Le Grand Beauvaisis profite ainsi d'un positionnement géographique avantageux : il doit pouvoir attirer les résidents de l'Île de France qui cherchent l'authenticité de la campagne et l'ouverture sur la nature.

Il s'agit d'un territoire principalement rural avec 74,6% de terres agricoles, à faible densité de population avec un maillage de centres bourgs dynamiques offrant des services de qualité, et organisé autour d'une ville centre : Beauvais. Bien que polarisé par l'agglomération de Beauvais, le pôle du Grand Beauvaisis présente une structure urbaine moins développée que dans les autres zones du département et repose sur un caractère rural affirmé. Le Grand Beauvaisis est composé d'un maillage de petites villes et bourgs (pôles relais secondaires) qui disposent de services et d'équipements diversifiés : Auneuil, Bresles, Breteuil, Crèvecœur-le-Grand, Songeons, Bailleul-sur-Thérain, Formerie, Grandvilliers, St Germer de Fly, La Chapelle aux Pots, Sérifontaine, Hermes, Marseille en Beauvaisis.

Géographiquement partagé entre forêts, bocages, plateaux et vallées qui associent richesse paysagère et trames vertes et bleues, le Grand Beauvaisis possède des caractéristiques qui lui sont propres en matière de savoir-faire artisanaux, industriels et agricoles. C'est un bassin d'emploi doté de ressources stratégiques qui concourent à son attractivité et à son développement, notamment touristique.

Cette entité territoriale s'est structurée en format associatif en 2009 avec l'Association du Pays du Grand Beauvaisis (APGB), avant d'envisager une évolution en syndicat mixte en 2019 avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Beauvaisis. L'exécutif du syndicat mixte est aujourd'hui composé de 38 élus issus des EPCI membres (19 titulaires et 19 suppléants).

En se créant, le PETR du Grand Beauvaisis a reçu l'obligation de mettre en place plusieurs missions fédératrices ainsi que des temps forts pour le territoire : la Conférence des Maires (caractère consultatif), le Projet de Territoire ainsi que le Conseil de Développement Territorial.

Les 4 ECPCI qui forment le PETR du Grand Beauvaisis



Source : site du Grand Beauvais

Le pôle du Grand Beauvaisis a ainsi comme missions de :

- Conduire les réflexions et mener les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire : aide à l'élaboration des stratégies territoriales ;
- Assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'actions ou d'intérêt du pôle du Grand Beauvaisis permettant de répondre aux appels à projets ;
- Contractualiser dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable du pôle du Grand Beauvaisis : il porte et met en œuvre différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat et l'Union Européenne lorsqu'ils concernent les EPCI du Grand Beauvaisis.

Le pôle territorial a vocation à accompagner les territoires dans leurs projets, à apporter de la plus-value, à permettre de rationaliser les dépenses en facilitant les actions de mutualisation....

Il assure ainsi une mission d'expertise, d'étude et de coordination entre les acteurs du territoire, dans le cadre d'actions relevant d'intérêt supra communautaire, ainsi que de la communication propre du pôle du Grand Beauvaisis.

Synthèse du diagnostic territorial



Carte d'identité du territoire

Un territoire au cadre naturel riche à préserver

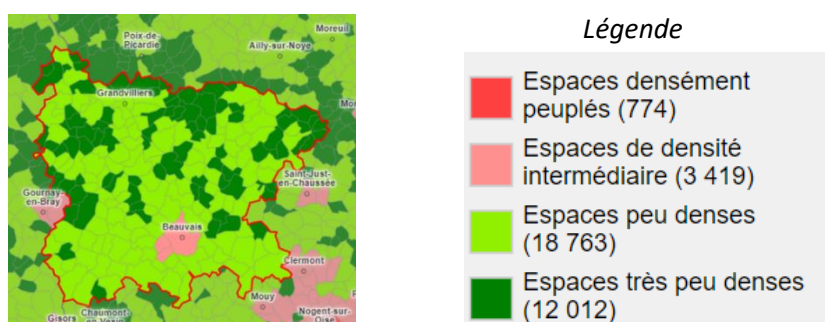
Le territoire couvert par le PETR comporte 85 sites classés zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEEF), 75 de type I et 10 de type II, présents sur l'ensemble des EPCI. 17 communes du territoire sont par ailleurs concernées par le droit de préemption du Département pour la préservation d'un espace naturel sensible. 13 sites sont également classés SIC Natura 2000, tandis qu'une partie du territoire est concernée par un projet de valorisation de la boutonnière du Pays de Bray (à cheval sur le versant Normand). Enfin, le territoire est protégé par des labels, à l'instar de Beauvais Ville d'Art et d'Histoire depuis 2012.

Ce cadre naturel privilégié, véritable atout pour le territoire du PETR, est néanmoins fragilisé car soumis à des risques d'inondation importants, auxquels sont principalement exposées les communes de Bonnières, Escames, La Chapelle sous Gerberoy, Martincourt, Milly-sur-Thérain, Saint-Omer-en-Chaussée, Sully et Crillon. Cet aléa climatique limite de fait fortement le développement urbain autour de la Vallée du Thérain et constitue un point de vigilance pour le territoire pour les années à venir.

Un territoire fortement polarisé mais équilibré en termes de pôles de proximité

Le bassin de population du Grand Beauvaisis est plutôt étendu et majoritairement constitué de zones peu denses (environ 150 communes) voire très peu denses (environ 60 communes) selon l'Observatoire des territoires. Il est à noter la présence d'une ville de la taille et de l'importance de Beauvais, Préfecture de l'Oise, qui concentre près d'un tiers de la population du PETR, ce qui est peu commun à cette échelle. A la fois facteur d'attractivité et de déséquilibre territorial, cette prééminence de Beauvais doit être prise en compte pour définir un développement équilibré du territoire prenant en compte les différences entre les communes composant le PETR.

Densité de population des communes du bassin de vie PETR en 2020 – Observatoire des territoires



Une démographie en hausse sur l'ensemble du territoire

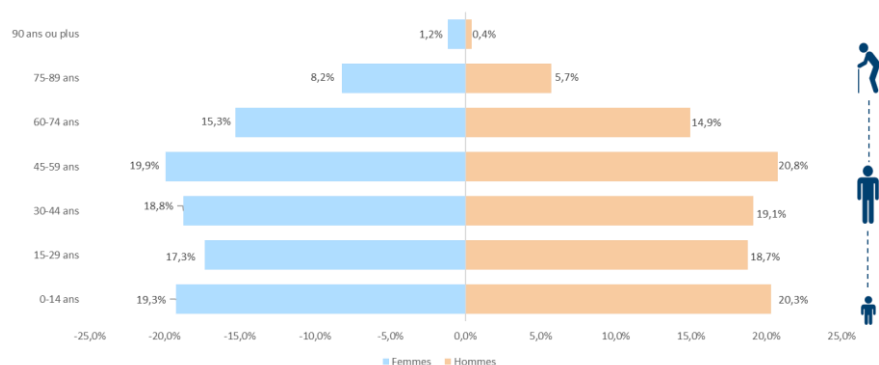
La population recensée au 01/01/2019 était de 178 812 habitants. Les EPCI qui composent le PETR ont ainsi connu une évolution positive de leur population entre 2011 et 2016, avec une hausse comprise entre 1 et 2%. En volume tout comme en pourcentage, la CA du Beauvaisis est celle qui a connu la croissance la plus forte, avec un gain de 2 425 habitants soit +2,4%. Cet EPCI est ainsi le plus peuplé du territoire et représente à lui seul 58% de l'intégralité de la population du PETR.

Une population relativement jeune sur le territoire

Les femmes de moins de 30 ans représentent 36,6% de la population féminine et les hommes de la même tranche d'âge représentent 39% de la population masculine. Malgré les perspectives de vieillissement de la population, le territoire accueille ainsi une population relativement jeune comparativement à la moyenne nationale (36%), ce qui est un véritable atout.

Ceci fait figure d'exception par rapport à la majorité des territoires ruraux mais pose également des défis en termes d'intégration de cette jeunesse dans la vie publique locale (politiques publiques et présence dans les instances représentatives notamment).

Pyramide des âges à l'échelle du PETR en 2016 – INSEE



On note aussi un relatif équilibre entre la répartition de la population au sein des trois grandes tranches d'âge ainsi que des similitudes entre le volume d'homme et de femmes au sein de ces différentes catégories. Si le vieillissement de la population est un sujet préoccupant et à anticiper pour les années à venir, le territoire est relativement équilibré, avec une part des plus de 60 ans bien moindre qu'à l'échelle nationale (22% au PETR contre 24%).

Enjeu pour demain : penser l'évolution du territoire et son équilibre futur

- Un cadre naturel riche et à préserver : il s'agit de protéger la biodiversité en encadrant l'activité humaine (artificialisation des sols, gestion de l'eau, qualité de l'air, etc.) et en faisant converger les stratégies des EPCI
- A majorité rurale, un territoire équilibré en termes de pôles de proximité, véritables relais pour les habitants mais aussi pour les pouvoirs publics dans le déploiement de leur action : il convient de capitaliser sur la dynamique de l'agglomération de Beauvais sans pour autant déséquilibrer le caractère rural du territoire
- La jeunesse du territoire est à considérer comme un potentiel, une ressource : nécessitant un effort particulier d'accompagnement vers la vie active et d'accessibilité aux services et espaces de socialisation, il s'agit aussi de l'intégrer à la vie publique locale
- A l'instar de l'ensemble du territoire national, des enjeux de vieillissement de la population, qu'il convient d'anticiper en s'adaptant aux besoins futurs d'accessibilité et de services

Réseaux et infrastructures de mobilité

Un réseau routier sans maillage structurant

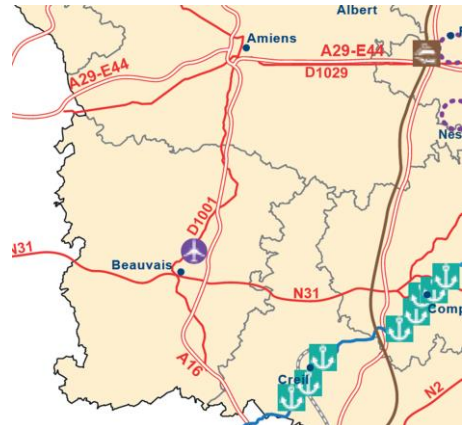
Le territoire est constitué d'un réseau routier d'assez bonne qualité, dont l'A16 et la D1001 qui le traversent du nord au sud et la N31 d'est en ouest sont deux axes structurants. On constate également un maillage de routes départementales très denses qui relient les principaux centre-bourgs et un réseau de « petites » routes entre chaque commune.

Selon où l'on se trouve sur le territoire, les trajets pour les migrations pendulaires ou accès aux services peuvent néanmoins facilement dépasser ½ heure en intra territorial.

Comme dans beaucoup d'espaces ruraux et peu denses en France, l'usage de la voiture individuelle (autosolisme), est par ailleurs le moyen de transport le plus utilisé au sein du Grand Beauvaisis, tout comme pour s'y rendre. Le recours à l'autosolisme pose ainsi des questions sur l'impact environnemental et la sécurité de ces trajets.

La réflexion autour de la mise en place d'offres alternatives (intermodalité, covoiturage, etc.) est ainsi un véritable enjeu pour le territoire.

Principales infrastructures routières - CCI des Hauts-de-France - 2017



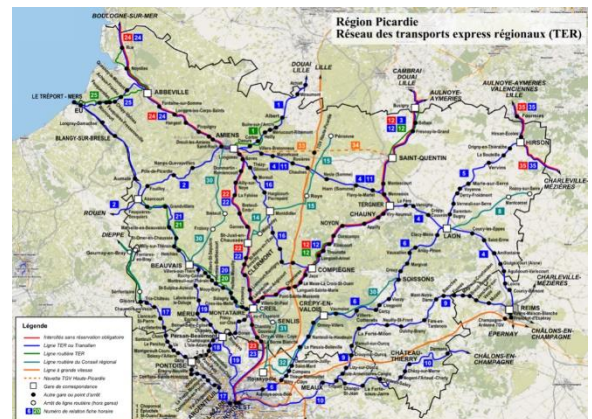
Un réseau ferroviaire globalement présent mais qui ne dessert pas toute la population

En ce qui concerne les lignes ferroviaires, Beauvais concentre 3 lignes de et vers Paris, Creil, Abancourt – Dieppe // jonction vers Rouen.

Deux autres lignes passent autour du périmètre du PETR (en périphérie), à savoir, Serqueux – Gisors (vers Paris St Lazare via Ferrières et Sérifontaine), et Paris-Amiens – Boulogne via la gare de Bacouël – Breteuil embranchement.

Il n'y a pas d'axe majeur qui traverse le territoire avec des flux et cadencements importants, sauf relativement pour l'axe Paris-Amiens, mais Breteuil ne dispose que d'un nombre d'arrêts limités à sa gare. Les connexions entre centre-bourgs du PETR ne sont ainsi globalement pas traitées par le train.

Plan du réseau, avant la fusion avec le réseau TER Nord-Pas-de-Calais - Région Picardie, réseau des transports express régionaux (TER) - 2018



Si la question de l'intermodalité à l'arrivée et au départ des gares n'est pas complètement connue, il semble que la voiture soit par ailleurs le relais principal pour accéder aux trains depuis les foyers des habitants.

Un réseau de transports collectifs en étoile, offrant une alternative limitée à la voiture

Beauvais est au centre des liaisons de cars qui compte 27 lignes en étoile et assurent les déplacements pendulaires, durant les horaires de pointe (horaires des scolaires et « de bureau »).

Lignes de transports en commun – Oise Mobilité - 2019



- Ces lignes de cars permettent d'offrir une alternative partielle à l'automobile et de mener les scolaires vers les lycées, situés à Beauvais.
- Toutefois, dans ce maillage en étoile polarisé autour de Beauvais, les lignes souffrent d'un certain déficit pour les liaisons entre centre-bourgs du territoire (enjeu analogique au train) et dans ce contexte, peuvent difficilement jouer un rôle de rabattement de et vers les lignes ferroviaires existantes.

Des initiatives permettant de proposer des mobilités alternatives

➤ Transport à la demande (TAD) : le rôle des associations dans le transport solidaire

Une expérimentation de TAD a été testée entre centre-bourgs (de l'Oise Picarde et la Picardie Verte) par l'association de Pays du Grand Beauvaisis. L'expérience n'a pas perduré pour des raisons coûts/ nombre d'utilisations. Cependant, des associations ainsi que des communes, via leur CCAS ou CSR, ont en partie pris le relais et proposent des solutions de transport solidaire, notamment à l'égard des seniors, à l'échelle cantonale principalement. Par ailleurs, le CSR intercommunal « François Maillard » gère un service de transport solidaire sur le territoire rural du Pays de Bray.

➤ Mobilités douces

L'axe Paris-Londres qui traverse le territoire d'est en ouest est un axe structurant à vocation touristique. Néanmoins, le territoire est plutôt faiblement doté en termes d'équipement cyclables dû à son étendue et à sa faible densité démographique. On constate ainsi une quasi absence de pistes cyclables, reliant notamment les centre-bourgs du territoire entre eux. Les intercommunalités ont cependant toutes la volonté de développer la mobilité cyclable que ce soit à dessein de tourisme – loisirs qu'en usage quotidien.

➤ Système d'entraide (covoiturage, point stop...)

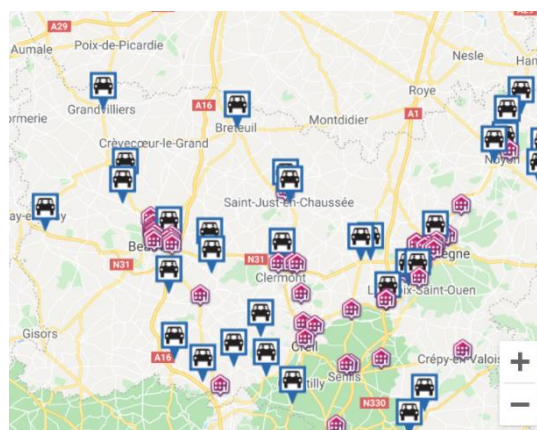
Le covoiturage tend à se développer sur le territoire. Différentes actions sont engagées, notamment la création de points de covoiturage (initiative du conseil départemental), la mise en réseau via la plateforme d'Oise Mobilité, ou tout simplement l'action Klaxit portée par la CAB (action de covoiturage domicile – travail lancé depuis septembre 2020). Une étude est par ailleurs en cours en Pays de Bray pour l'optimisation du covoiturage.

Toutefois, il demeure encore des freins culturels et organisationnels qui limitent le déploiement massif du covoiturage. La levée préalable de ces freins sera la condition majeure pour permettre un changement de paradigme sur ce sujet.

A cet égard, il existe désormais dans le cadre de la loi L.O.M des possibilités de remboursement forfaitaires, prises en charge par l'employeur concernant le covoiturage.

Ces éléments sont des leviers potentiels pour l'avenir qu'il conviendra d'encourager.

Aires de covoiturage – Oise mobilité 2020



La présence d'un aéroport international, un atout économique plus que touristique

10^{ème} aéroport français, l'Aéroport de Paris- Beauvais est un des atouts du territoire en termes de connectivité. Situé sur la Commune de Tillé, il a accueilli en 2019 près de 4 millions de voyageurs. 6 compagnies régulières (Ryanair, Wizzair, Blue Air, Air Moldova, SkyUp et Laudamotion) y proposent près de 60 destinations à travers l'Europe et le Maghreb. A noter qu'il ne propose toutefois qu'une seule ligne intérieure.

L'aéroport apparaît principalement comme une porte vers Paris, les touristes fréquentant l'Aéroport Beauvais Tillé ne s'arrêtant pratiquement pas sur le territoire à des fins touristiques. Capturer une partie de ces touristes « qui finalement ne font que passer » et ne consomment pas réellement sur le territoire est un enjeu d'envergure pour les années à venir. Si le constat est clairement établi depuis plusieurs années, l'équation apparaît difficile à solutionner pour les EPCI.

Enjeu pour demain : organiser une offre de mobilité cohérente et performante sur le territoire

- Un réseau routier développé selon des logiques nord-sud et en étoile vers Beauvais. A contrario, des axes plus faibles, limitant de facto les déplacements entre les pôles de proximité. Ces enjeux sont partagés par les EPCI et nécessitent d'être appréhendés en commun.
- Des réseaux de transport en commun élaborés autour de Beauvais. Certaines zones restent éloignées de ce réseau, créant un frein pour la mobilité des résidents mais aussi pour les visiteurs (touristes, milieux d'affaires), contraints d'utiliser la voiture pour se déplacer. Il s'agira de promouvoir une vision et des intérêts partagés et de faire converger le discours des EPCI afin de renforcer leur impact dans le cadre des futurs bassins de mobilité.
- Des initiatives sur le territoire afin d'apporter des alternatives à la voiture individuelle : les transports à la demande, le covoiturage mais aussi les mobilités actives (marche, vélo) sont autant d'outils à encourager pour améliorer l'accès des publics aux services de proximité par le prisme de la mobilité.

Travailler sur le territoire

Rappel : si ce diagnostic n'a pas vocation à dessiner une étude socio-économique exhaustive du territoire, il est essentiel d'identifier les grandes tendances et les disparités observées au sein du PÉTR et entre les EPCI en matière de formation et d'emploi, tant ces enjeux sont prégnants pour le développement économique futur du territoire.

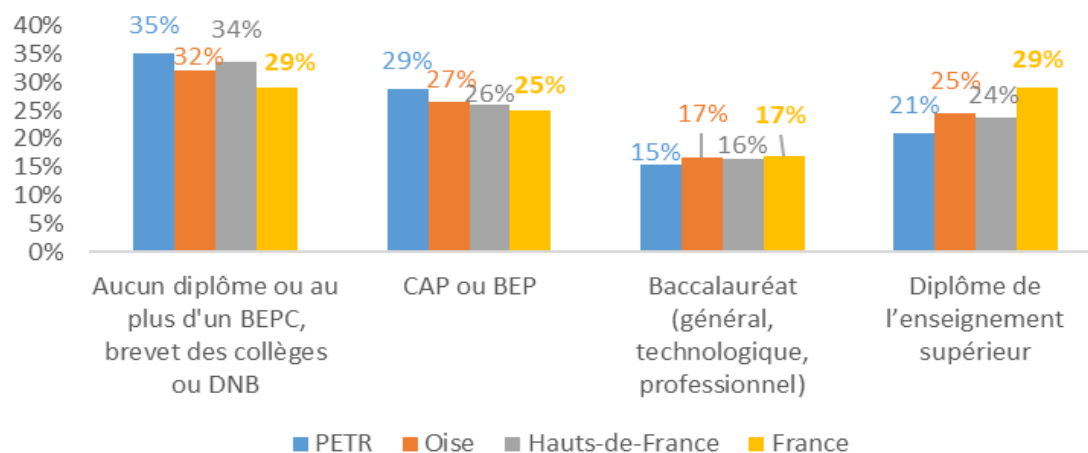
Une population qualifiée en progression, mais une répartition inégale de ces qualifications sur le Grand Beauvaisis

On observe une montée en qualification de la population active sur le territoire du PÉTR ces dernières années. En effet, entre 2011 et 2016, la population disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur a connu une hausse moyenne de 2,3 points à l'échelle des quatre EPCI qui composent le PÉTR.

En 2015, la CC de La Picardie Verte est celle qui présente la part de diplômés de l'enseignement supérieur la plus faible parmi sa population, avec un taux de 15,7%, mais en hausse de 1,7% par rapport à 2011. A contrario, la CA du Beauvaisis est celle qui présente la part la plus importante, avec 23,7% de diplômés de l'enseignement supérieur (+1,9 point).

Ce constat différencié entre zone urbaine et zones rurales peut s'expliquer notamment par un frein à l'accès à la formation, soit une conséquence indirecte issue d'un enjeu plus large de mobilité.

Répartition de la population non scolarisée de 15 ans et plus pas niveau de formation - INSEE 2016



Malgré la montée en qualification de la population active du territoire, on note par ailleurs que les taux de qualification, notamment de diplômes de l'enseignement supérieur, sont moins importants à l'échelle du PÉTR qu'au niveau du Département ou de la Région. Si 21% de la population du PÉTR dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ce nombre passe à 25% pour l'Oise, 24% à l'échelle régionale et 29% à l'échelle nationale. Un constat qui est en partie lié au peu d'offre d'enseignement supérieur sur le territoire. Ainsi, beaucoup d'étudiants quittent le territoire afin de mener leurs études supérieures à Lille, Amiens ou Paris.

Une population active constituée majoritairement d'ouvriers et d'employés

Au niveau national, la part d'employés représente 27,4% et 20,3% pour les ouvriers (données INSEE – 2016). On peut constater une « surreprésentation » de ces catégories sur le territoire du PETR (voir tableau ci-dessous). Ce constat se retrouve également aux échelles régionale et départementale.

% d'actifs	National	Région Hauts de France	Département Oise	Territoire PETR
Employés	27.4%	30%	30%	30%
Ouvriers	20.3%	27%	26%	30%

Un niveau d'activité satisfaisant tourné vers l'emploi salarié

Le territoire du PETR est caractérisé par des taux d'activité et d'emploi légèrement en deçà de la moyenne départementale mais qui restent supérieurs aux chiffres de la Région (71% de taux d'activité et 59% de taux d'emploi pour les Hauts-de-France).

A l'échelle du PETR, 89,7% des emplois sont des emplois salariés ; une part identique à celle du Département (89,4%) et de la Région (89,9%).

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans en 2016	Population 15 - 64ans	Actifs	Taux d'activité	Actifs occupés	Taux d'emploi	Taux de chômage
CA du Beauvaisis	65 182	46 892	72%	39 044	60%	16,7%
CC de l'Oise Picarde	13 470	10 081	75%	8 695	65%	13,7%
CC de la Picardie Verte	20 269	15 235	75%	13 071	64%	14,2%
CC du Pays de Bray	11 835	8 994	76%	7 769	66%	13,6%
PETR	110 756	81 201	73%	68 579	62%	14,5%
Département de l'Oise	524 928	390 231	74%	336 472	64%	13,9%

Source :
INSEE 2016

L'évolution comparée des emplois salariés à l'échelle du PETR, du Département et de la Région démontre une dynamique assez peu favorable sur la période 2008-2018 :

- Aux trois échelles, on observe une baisse des effectifs salariés à partir de 2011, témoignant des difficultés rencontrées par les entreprises suite à la crise de 2008 mais aussi de la baisse de l'emploi industriel.
- Sur l'ensemble des secteurs d'activités, les effectifs se concentrent principalement à l'échelle du PETR sur le secteur de l'industrie et de l'agriculture, avec 24,6% des effectifs du PETR en 2018, loin devant la part des effectifs du commerce, qui représente le deuxième secteur le plus important, avec 17%.
- Entre 2007 et 2018, les activités de services ont enregistré la plus forte baisse d'activité (-24%), tandis que les secteurs primaires et secondaires ont enregistré une baisse légèrement moindre (-18%), mais l'impact sur ces dernières a été plus significatif puisqu'elles restent prépondérantes en termes d'effectifs.
- A contrario, les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont connu la croissance la plus importante des effectifs salariés sur le territoire (+ 49%, témoignant ainsi d'opportunités sur le territoire en la matière).

Un territoire qui peine à attirer des actifs

Le territoire du PETR dans sa globalité apparaît ainsi faiblement attractif d'un point de vue économique, puisqu'il a accueilli chaque année en moyenne seulement 108 nouveaux actifs par an entre 2011 et 2016.

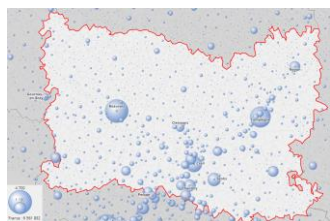
La répartition de ces actifs reste par ailleurs hétérogène sur le territoire, puisque 62% d'entre eux ont choisi la CC de la Picardie Verte comme destination alors que sur cette même période, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, la CA du Beauvaisis a en moyenne perdu 21 salariés par an.

Cependant, à l'instar du Département et de la Région, le territoire perd des emplois au lieu de travail : -437 en moyenne par an entre 2011 et 2016. Cette perte d'emplois peut s'expliquer notamment par la disparition d'entreprises et de commerces non transmis.

Enjeu pour demain : favoriser la rencontre de l'offre et de la demande de travail au service de l'emploi

- Des publics très éloignés de l'emploi et insuffisamment qualifiés et un besoin de main d'œuvre des entreprises qui peine à être pourvu, qui questionnent non seulement la capacité du territoire à orienter les publics, à les sourcer en faveur des dispositifs locaux de formation et d'emploi mais aussi à les faire monter en compétences en réponse aux besoins des entreprises locales. Il s'agit ici de faciliter l'accès aux formations et à l'insertion professionnelle.
- Une situation renforcée par la difficulté à attirer des cadres sur le territoire et par le manque d'attractivité de certains métiers en tension sur le territoire. Un point d'attention doit être porté au renouvellement de la population active et au maintien des jeunes diplômés sur le territoire.
- L'accessibilité des zones d'emplois et des centres de formation à travers les difficultés de mobilité sur le territoire est un frein périphérique supplémentaire à l'emploi. Il convient ainsi d'améliorer la mobilité des actifs pour un développement équilibré du territoire.
- Enfin, le territoire a connu globalement une baisse de ses effectifs salariés sur la dernière décennie notamment dans le secteur industriel en lien notamment avec une tertiairisation de l'économie mais également la disparition de certaines entreprises. Celles-ci doivent être accompagnées dans l'anticipation de leurs besoins RH et dans l'évolution des métiers.

Un territoire économiquement disparate



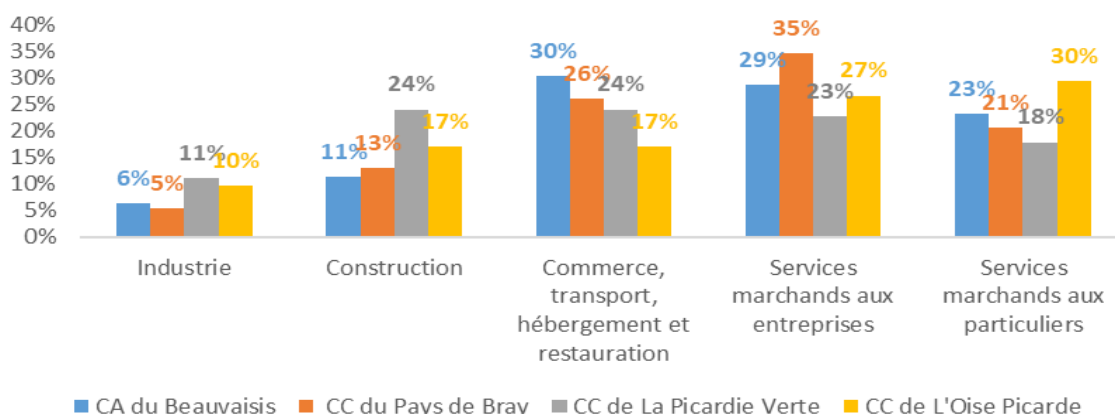
Nombre d'établissements actifs dans l'Oise au 31/12/2015 - INSEE

La répartition des établissements sur le territoire correspond sensiblement au poids démographique représenté par chaque EPCI. Toutefois, avec plus de 75% des emplois du PETR en termes d'effectifs, la CA du Beauvaisis concentre globalement les établissements embauchant le plus de salariés.

Une dynamique entrepreneuriale portée par le secteur tertiaire

En 2017, 1 076 entreprises ont été créées à l'échelle du PETR dont 73,3% en entreprises individuelles, témoignant de l'importance du tissu de TPE sur le territoire. Ce phénomène est plus marqué sur le territoire de la CC du Pays de Bray où les entreprises individuelles représentent 83% des créations.

Créations d'entreprises sur les EPCI du PETR par secteur d'activité en 2018 - INSEE



Si, à l'échelle globale du PETR, c'est dans le secteur des services marchands aux entreprises que les créations ont été les plus nombreuses (28,3%), des singularités territoriales persistent en matière de créations :

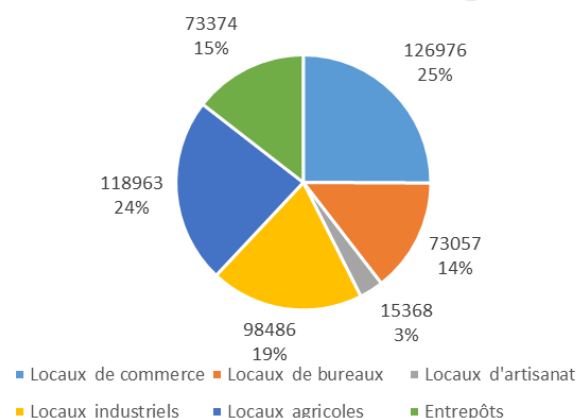
- L'industrie représente 11% des créations d'entreprises de la CC de La Picardie Verte, un nombre plus de deux fois supérieur à ce que l'on observe sur la CC du Pays de Bray.
- Au sein de cette même CC du Pays de Bray, plus d'un tiers (35%) des créations d'entreprises de l'année 2018 ont eu lieu dans le secteur des services marchands aux entreprises.
- C'est au sein de la CC de l'Oise Picarde que la dynamique entrepreneuriale portant sur la création de services à destination des particuliers est la plus forte, avec un taux supérieur de près de 10 points au reste des EPCI du PETR sur ce secteur d'activité.
- La CA du Beauvaisis s'est quant à elle avant tout tournée vers la création d'entreprises de commerce, transport, hébergement et restauration (30%), une tendance liée au caractère présentiel de l'économie et à l'attractivité de la ville centre.

Une production immobilière d'entreprise plutôt portée par l'agglomération mais qui confirme sa singularité rurale

La structure du marché d'immobilier d'entreprise du territoire reste proche de celle du département, on note toutefois que :

- Les surfaces autorisées se concentrent sur la CA du Beauvaisis (67%), suivi par la CA Picardie Verte. Les deux autres EPCI se répartissent moins de 10% de la production chacun.
- Globalement, on note une sous-représentation des entrepôts (14%, contre 32% à l'échelle départementale) et une sur-représentation des locaux agricoles avec 24% des surfaces autorisées sur le PETR contre seulement 13% pour le Département de l'Oise. Cette proportion illustre le caractère rural du PETR et des projets associés.

Répartition par type des surfaces autorisées sur le PETR entre 2008 et 2017 - Sit@del



Enjeu pour demain : proposer un territoire attractif pour les entreprises

- Un tissu économique multisectoriel qui présente des forces économiques diversifiées : agriculture, industrie, artisanat, tourisme... Mais qui manque globalement d'une image économique et qui est inégalement réparti sur le territoire.
- Un développement territorial qui s'appuie sur un tissu de TPE-PME mais aussi sur des entreprises de grandes tailles dont certaines concentrent une part importante de l'emploi local, exposant de fait le territoire aux risques conjoncturels.
- Des activités agricoles et artisanales qui contribuent à mailler le territoire mais qui sont confrontées au vieillissement des chefs d'entreprises et sensibles aux évolutions du marché et des métiers.
- Le développement d'une offre immobilière tertiaire qui fait défaut et doit être améliorée pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.
- Une concurrence territoriale forte entre les territoires du PETR qui contribue à un manque de visibilité globale de l'offre d'accueil et qui appelle à développer les synergies et les solidarités entre territoires autour des questions économiques.

Une armature commerciale polarisée

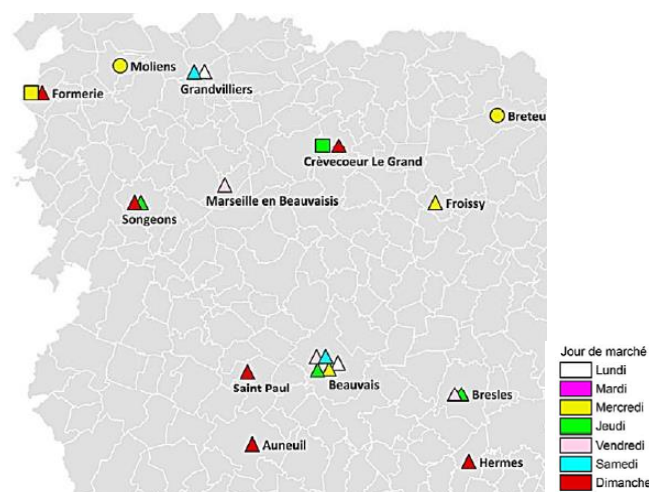
En concentrant les activités professionnelles et les services (financiers, santé, éducation, etc.), en sa qualité de Préfecture et de ville la plus peuplée du Département, Beauvais s'affirme comme la ville centre du Pays du Grand Beauvaisis. Logiquement, les activités commerciales se sont polarisées à leur tour dans le pôle urbain de Beauvais. D'autres pôles commerciaux de proximité assurent néanmoins un maillage territorial dans les territoires périurbains et ruraux. On retrouve ainsi des pôles d'animation commerciale qui rayonnent sur les communes alentours.

Dans un contexte général exacerbé par le développement du e-commerce, le territoire connaît une lente dévitalisation du tissu commercial de proximité, particulièrement dans les territoires les moins denses. Le maintien et/ou renforcement des commerces et services de proximité constitue un véritable enjeu pour l'attractivité et la qualité de vie de ces habitants, en lien avec les enjeux d'accessibilité et de mobilité en général.

Un territoire propice à la valorisation des circuits courts

Avec son territoire rural dont une frange est propice aux pâturages et à la polyculture, le Grand Beauvaisis est un lieu à potentiel pour le développement de la production alimentaire de proximité. Même si le poids économique en fait un marché de niche, celui-ci est poussé par une demande croissante des consommateurs, des acteurs institutionnels locaux, un cadre réglementaire favorable (cf. loi EGALIM) et porte des perspectives de développement pour les territoires ruraux. Le nombre de magasins à la ferme, distributeurs et marchés de producteurs locaux est ainsi en croissance : des marchés de producteurs ont ainsi été créés en Pays de Bray, à St Aubin en Bray, St Germer, Villers St Barthélémy, Blacourt. Internet peut par ailleurs ici servir de levier pour la communication (achat en ligne, type click & collect...).

Marchés sur le territoire du PETR - CCI Oise 2017



Enjeu pour demain : répondre aux besoins de la population en matière de commerces pour maintenir l'attractivité du territoire

- Une offre de commerces et de services qui reste hétérogène sur le territoire polarisé autour de l'agglomération, en lien avec les difficultés liées au maintien des commerces en zones rurales.
- Une densité commerciale qui a vocation à être complétée et renforcée par des circuits alternatifs et notamment (mais pas uniquement) par le renforcement des circuits courts, qui permettent également de répondre à des enjeux de durabilité et d'accompagnement du développement et de la mutation de l'activité agricole.

Un territoire historiquement tourné vers l'agriculture

Le territoire du Grand Beauvaisis est façonné par l'agriculture : de son identité paysagère à son activité économique mais aussi étudiante et industrielle (Unilasalle et AGCO), l'agriculture a toujours joué un rôle important dans son développement. Elle incarne ses racines et son avenir, notamment à travers le pôle de recherche et d'enseignement supérieur agricole UniLaSalle, sa participation au pôle de compétitivité à vocation mondiale IAR (Industries & Agro-Ressources) et le pôle d'excellence « Rev'Agro », porté par les entreprises du secteur.



Une offre et des potentialités touristiques en adéquation avec un public familial et pour ses habitants

Dans la lignée de ce caractère rural, le patrimoine naturel est un atout pour les touristes en quête de tourisme sportif et de nature (randonnées, cyclotourisme, trails, etc.) et/ou de « bien-être ». L'agrotourisme tire profit de ces atouts et se développe, à travers des repas et gîtes à la ferme. Des leviers de développement touristiques semblent ainsi possibles, par exemple avec l'exploitation de la vallée du Thérain sur des sports nautique en eau douce, le développement d'activités autour du Plan d'Eau du Canada, ou la réflexion de création d'un outil de développement durable autour de la boutonnière du Pays de Bray.

Le patrimoine bâti participe également à l'attractivité du territoire avec des figures de proue comme Gerberoy, classé plus beau village de France, ou Beauvais (et sa cathédrale), Saint Germe de Fly (et son abbatale) ... Les savoirs-faires autour de l'artisanat et les ressources locales (brique, poterie), sont autant de leviers potentiels de valorisation, tout comme certains de ses paysages et villages qui possèdent un caractère très typique.

Une offre d'hébergement touristique en tension sur certaines gammes

Le territoire est principalement maillé par de l'accueil individuel (Gîtes, Chambres d'hôtes) qui constituent un des leviers du tourisme en milieu rural. Si leur nombre exact n'est pas recensé, leur multiplication apparait comme un axe fort de développement dans les années à venir. A contrario, il y a un manque en termes d'hébergements pouvant accueillir des groupes (hôtels ou auberges de jeunesse), lesquels sont concentrés sur Beauvais. La majorité de l'offre hôtelière présente sur le PETR est concentrée dans les établissements 2 et 3 étoiles. L'offre haut-de-gamme est très limitée, puisque les hôtels 4 et 5 étoiles représentent uniquement 6% du nombre d'établissements total.

Hébergements touristiques – INSEE 2016

	Hôtels	Chambres d'hôtels	Terrains de campings	Emplacements de camping	Hébergements collectifs	Nombre de places/ lits
CA du Beauvaisis	15	836	1	116	0	0
CC de l'Oise Picarde	0	0	2	51	0	0
CC de la Picardie Verte	2	29	2	28	0	0
CC du Pays de Bray	0	0	1	46	0	0
PETR	17	865	6	241	0	0



17 hôtels



6 campings

Un territoire aux potentialités touristiques intrinsèques, qui mériteraient d'être plus valorisées

Le territoire compte trois offices du tourisme (CA du Beauvaisis, CC de la Picardie Verte et du Pays de Bray), l'Oise Picarde ayant conventionné avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte. Si les offices de tourisme sont le relai du développement touristique du territoire, ils sont complétés par des acteurs privés qui portent des initiatives individuelles et intéressantes pour le territoire.

A noter que la stratégie Locale de Développement du Programme LEADER, qui est de promouvoir un tourisme inter filières, a permis de financer plusieurs initiatives à la fois privées et individuelles, mais également portées par des collectivités.

Enjeu pour demain : amplifier et diffuser les retombées économiques du tourisme sur le territoire

- Un territoire qui bénéficie d'une infrastructure aéroportuaire d'envergure mais qui n'est pas profitable en termes de retombées économiques. Il s'agira d'améliorer l'impact des flux de passagers et des retombées économiques en faisant converger des stratégies communes et en valorisant une véritable logique de destination.
- Un territoire qui présente un potentiel touristique fort en lien avec le développement d'un tourisme de bien-être et de nature (itinérance...) autour des atouts naturels et patrimoniaux, à valoriser.
- Mais une activité touristique freinée par le manque de capacités d'accueil en qualité et en volume ainsi que par le manque de coordination stratégique des territoires en la matière et de professionnalisation des acteurs qu'il conviendra d'améliorer.

Vivre sur le territoire

Un parc important de logements anciens à réhabiliter afin de répondre aux besoins de la population tout en respectant la consommation foncière agricole

Si le nombre de logements augmente, il en est de même pour le nombre de logements vacants.

- Ainsi, le taux de vacance, important sur le territoire, est passé de 5,2% en 2006 à 8,6% en 2016, soit 0,5 point de plus que la moyenne nationale.
- Le parc ancien est majoritaire sur le territoire. Sans réhabilitation, il peut représenter un inconfort, voire un danger pour ses habitants. Dans ce cadre, une opération programmée d'amélioration de l'habitat est actuellement en cours dans le Pays de Bray, tandis que l'Oise Picarde a bénéficié d'un Programme d'Intérêt Général sur la période 2014-2018, permettant de subventionner la réhabilitation du patrimoine bâti.
- Le déploiement des PCAET sur le territoire des EPCI constitue également un levier d'action sur le bâti.

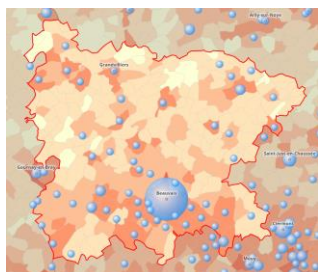
Enjeu pour demain : réduire les cas de précarité énergétique et adapter les logements aux besoins de la population

- Des enjeux de réhabilitation du parc ancien qui incitent à faire converger les opérations d'amélioration de l'habitat des EPCI afin de lutter contre les déperditions énergétiques et d'adapter les logements aux besoins de la population (familles monoparentales, vieillissement, etc.), mais aussi de lutter contre l'artificialisation des sols.
- Il pourra s'agir par exemple d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et handicapées en les maintenant à leur domicile, de travailler à résorber l'habitat indigne, très dégradé ou dégradé, de veiller à augmenter et diversifier l'offre en logements locatifs mais également d'accompagner les artisans dans l'obtention des savoir-faire nécessaires à la préservation du patrimoine bâti.

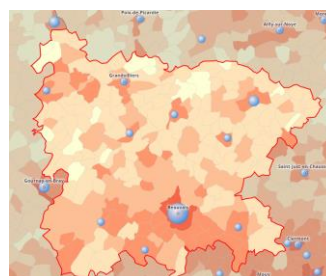
Une offre scolaire polarisée

Le territoire compte 86 écoles élémentaires, dont un tiers sont localisées à Beauvais et 17 collèges, dont 9 à Beauvais. La poursuite de la scolarité sur le territoire se heurte ainsi à des problématiques de mobilité. En effet, à l'exception du lycée professionnel de Grandvilliers, tous les lycées sont implantés à Beauvais. De plus, le territoire est globalement peu doté en établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur. De nombreux étudiants du territoire vont à Paris, à Rouen ou à Amiens pour effectuer leurs études.

Ecoles élémentaires du PETR - 2018 INSEE

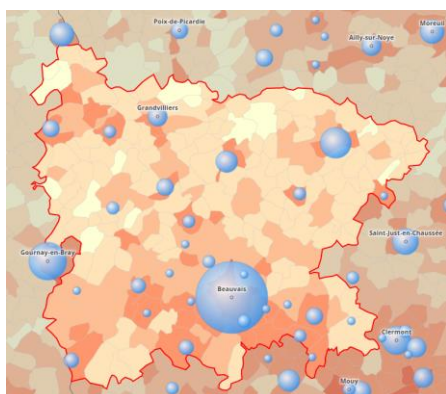


Collèges du PETR- 2018 INSEE



Un contexte de désertification médicale contre lequel les EPCI se mobilisent

Médecins omnipraticiens sur le territoire - 2018 INSEE



Avec 7,2 médecins pour 10 000 habitants, la densité médicale sur l'ensemble du territoire du PETR est inférieure à la moyenne nationale et en tension. Cette population médicale est par ailleurs en baisse et vieillissante ; ainsi, plus de 70 des 126 omnipraticiens du territoire ont plus de 55 ans. Cette tendance est également valable pour les spécialistes et les professionnels du paramédical. Le Grand Beauvaisis est confronté à une forte disparité territoriale avec une concentration des professionnels de santé à Beauvais particulièrement pour les spécialistes et praticiens hospitaliers, créant ainsi des zones blanches dans les territoires ruraux.

En réaction, les acteurs publics se saisissent des enjeux liés à la santé :

- On notera ainsi le plan « Oise Santé » lancé depuis 2018 par le conseil départemental ou le soutien à la création de MSP – Maison de santé pluridisciplinaire, entre autres par la Région Hauts de France, à titre d'exemples.
- Localement, la Picardie Verte et de l'Agglomération du Beauvaisis ont signé avec l'ARS un CLS - Contrat Local de Santé (ceux-ci visent à développer une stratégie territorialisée, par exemple pour favoriser l'attractivité pour les professionnels de santé, faciliter le parcours de soins des patients, lutter contre la désertification médicale...).
- La CA du Beauvaisis a par ailleurs mis en place un CLSM – Comité Local de Santé Mental, qui vise à mieux fluidifier le processus de l'identification et de repérage jusqu'à la prise en charge d'individus en situation vulnérable ou fragile.

Enjeu pour demain : mieux coordonner les politiques sociales et notamment de santé à l'échelle du PETR

- Des difficultés d'accès à l'éducation, du fait de l'éloignement spatial des établissements, entraînant un fort décrochage scolaire. Une offre de formation en niveau infra-bac quasi inexistante et une offre dans l'enseignement supérieur limitée, entraînant un départ du territoire de bon nombre d'étudiants.
- Un territoire en lutte avec la désertification médicale : le nombre de professionnels de santé et leur localisation crée des problématiques d'accès et donc de renoncement aux soins. Face à ce phénomène, la signature de Contrats Locaux de Santé ou la construction de Maisons de Santé Pluriprofessionnelle à l'échelle des EPCI sont des outils privilégiés pour faire converger les stratégies des EPCI et favoriser l'accès aux soins à travers une réflexion globale sur la mobilité.

FOCUS : PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

Le Programme LEADER 2014-2020 est un dispositif européen qui vise à soutenir financièrement les projets de développement des territoires ruraux. Depuis 2016, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Beauvaisis a soutenu financièrement plus de 50 projets autour d'une Stratégie Locale de Développement intitulée "Structurer et développer un tourisme inter filières de qualité pour stimuler l'économie de proximité du Grand Beauvaisis en s'appuyant sur l'ensemble de son maillage et ses réseaux". Coconstruite avec les acteurs du territoire, cette stratégie a pour ambition de répondre aux besoins du territoire.

La spécificité du Programme LEADER repose sur sa gouvernance locale et son partenariat public-privé. Le comité de programmation, organe décisionnel, est composé de 50 membres issus du territoire (24 membres publics et 26 membres privés). C'est au sein de cette instance que sont analysés et notés les projets et que sont prises les principales décisions du GAL. L'enveloppe financière initiale accordée au GAL du Grand Beauvaisis était de 1 685 395€. Au vu d'une programmation dynamique, le GAL a obtenu un réabondement d'enveloppe de 744 000€ en avril 2020. Le PETR continue à accompagner les différents porteurs de projets, publics et privés du territoire.

Par ailleurs, nous nous approchons de la prochaine programmation 2023-2027 et avec elle sa période de candidature. Dès 2021, le GAL du Grand Beauvaisis dressera un bilan évaluatif de la programmation 2014-2020, et préparera la définition d'une nouvelle stratégie locale de développement (SLD). Cette démarche sera élaborée en lien avec les besoins et orientations stratégiques des acteurs du territoire et sera menée en concertation avec les partenaires locaux.



FOCUS : PROMOUVOIR LES ATOUTS NATURELS ET PAYSAGERS DU TERRITOIRE

Dans son axe Beauvais/Dieppe, le territoire du Pays de Bray est reconnu sur le plan géologique pour sa boutonnière à cheval entre les régions Normandie et Hauts-de-France. Cette entité géographique présente une cohérence en termes d'identité paysagère, de milieux naturels remarquables, d'activité agricole à dominante d'élevage, d'activités artisanales, de savoir-faire et de productions agricoles particulières. Ce territoire, à travers la préservation de son patrimoine naturel, souhaite développer un projet commun de développement durable permettant la création d'une attractivité touristique et économique au-delà des frontières administratives. Le PETR du Grand Beauvaisis s'est associé au PETR du Pays de Bray pour mener une étude de faisabilité pour la création en 2021 d'un outil de développement durable, dont un parc naturel interrégional.





Stratégie de développement



Le Grand Beauvaisis, un territoire partagé

Les axes majeurs de la stratégie : 4 défis à relever pour le PETR du Grand Beauvaisis

Le diagnostic territorial a permis de faire émerger des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces sur le territoire, tout en dessinant progressivement les enjeux auxquels les élus et la population sont et vont être confrontés dans les années à venir. Sur la base de ces enjeux, 4 défis principaux ont été identifiés à la fois comme prioritaires pour le territoire, mais également qui sont compatibles avec les actions que peut légitimement porter un PETR.

1. Être un territoire d'équilibre entre la ville et la campagne

Territoire rural organisé autour d'un pôle urbain, le Grand Beauvaisis s'inscrit dans un équilibre territorial à préserver entre la nécessaire promotion des centres bourgs, le caractère rural du territoire et l'attrait du dynamisme de Beauvais. Ce positionnement induit des enjeux forts en matière de mobilité et d'accessibilité notamment pour les populations les plus exclues, afin de proposer une offre cohérente et performante sur l'ensemble du territoire. Un défi qui s'inscrit plus globalement dans le contexte de déploiement de la Loi L.O.M et la prise de compétences AOM – Autorité Organisatrice de la Mobilité par les EPCI membres.

2. Offrir un territoire attractif, au service de l'emploi et de l'économie

Compétence à part entière des EPCI qui le composent, le développement économique du territoire n'en reste pas moins un enjeu majeur d'attractivité pour les ménages et les entreprises à l'échelle supra-territoriale, tout comme la promotion touristique. Sur l'ensemble de la chaîne de valeurs, du soutien aux initiatives locales et au développement des circuits courts, à la participation à l'identification du Grand Beauvaisis comme un territoire innovant, le défi est de taille pour soutenir l'emploi et être porteur de valeur ajoutée.

3. Construire un modèle de développement durable

Bénéficiant d'un cadre et d'un patrimoine naturel particulièrement riche, qui en font la fierté de ses habitants et un véritable atout en matière de qualité de vie, la préservation de la biodiversité du territoire ainsi que sa valorisation sont des enjeux clefs pour le Grand Beauvaisis. C'est dans ce cadre qu'est née l'étude de faisabilité pour la création d'un outil de développement durable (dont Parc Naturel Régional du Pays de Bray), sur laquelle il convient de capitaliser afin de fédérer les EPCI et porter une ambition pour la préservation d'un territoire durable.

4. « Faire territoire », autour d'un projet partagé

La constitution d'une identité commune au territoire apparaît comme le dernier défi à relever pour le PETR, aussi bien dans le cadre de l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin de vie que des services mis à la disposition de la population au sein des 4 EPCI. La réflexion sur certains enjeux sociaux (santé, vieillissement, etc.) à l'échelle du PETR apparaît ainsi comme un véritable levier d'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire.

Un PETR fédérateur et souple, outil d'ingénierie à la disposition des EPCI

Structure relativement récente, le PETR du Grand Beauvaisis doit s'installer dans le paysage territorial et trouver sa juste place pour ne pas apparaître comme un échelon supplémentaire. Ainsi, le scénario de développement privilégié pour les 6 prochaines années s'est attaché à imaginer non pas ce que le PETR pourrait faire « en plus » de ce qui serait d'ores et déjà porté par ailleurs (par les Communautés de communes, par les opérateurs, la Région etc..), ni de ce que le PETR pourrait faire « à la place » de ce qui existe déjà, mais bien de ce que le PETR pourrait faire « pour » ce qui est fait dans le territoire par les acteurs qui le composent.

Cette ambition revêt plusieurs dimensions qui dessinent les contours du positionnement du PETR en tant que véritable outil commun et espace de dialogue entre les 4 EPCI :

- **L'aide à la décision** (assistance dans la collecte et l'analyse de données, production/financement d'étude de faisabilité, mise en œuvre d'expérimentation, déploiement de consultation auprès de la population)
- **La contractualisation** (aide au montage de certains projets, accompagnement au financement)
- **Le partage de bonnes pratiques** (benchmark et veille de l'état d'avancement des démarches dans chaque EPCI, diffusion des retours d'expérience, capitalisation des savoirs)
- **La facilitation** (appui et mise en cohérence de certaines démarches)
- **Et la synthèse** (espace de dialogue pour les EPCI du territoire, proposition d'éléments de langages pour le collectif)

Un Projet de territoire vivant et ouvert pour s'adapter de façon agile aux nouvelles opportunités

Au terme des différentes concertations menées ces derniers mois, et à l'issue du comité de pilotage du 10 février 2021, il a été décidé que le scénario de développement retenu s'articulerait autour d'une stratégie en 2 étapes.

- Celui-ci s'appuiera dans un premier temps sur les points de convergence exprimés par les 4 EPCI en matière de mobilités, de développement économique et touristique, de préservation du patrimoine naturel et de services à la population, et permettra d'engager de manière très opérationnelle de premières actions fondatrices pour le PETR, permettant son identification dans le temps par les différentes parties prenantes.
- La démonstration de sa valeur ajoutée par le « faire » permettra d'acter une clause de revoyure en 2023 afin d'exercer un 1er bilan de son action et de se réinterroger sur son ambition. Dès lors, des actions plus ambitieuses pourront être (ou non) identifiées, en fonction des besoins du territoire.

La stratégie est ainsi déclinée en 4 orientations, en réponses aux 4 défis posés par le diagnostic, certaines d'entre-elles étant composées de plusieurs axes.

1. Être un territoire d'équilibre entre la ville et la campagne

Un PETR qui coordonne des projets de mobilité pour son territoire

Objectif : promouvoir un modèle territorial équilibré, qui s'appuie sur la dynamique de l'agglomération comme sur les pôles secondaires

Qu'il s'agisse d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services (santé, services publics) ou aux commerces, la mobilité est un enjeu majeur du développement du territoire et de sa qualité de vie. Comme vu précédemment, le bassin de population du Grand Beauvaisis est plutôt étendu et majoritairement constitué de zones peu denses voire très peu denses. Ainsi, et comme dans beaucoup d'autres zones rurales, l'usage de la voiture individuelle est quasiment indispensable.

Or, en plus des problématiques environnementales, ce modèle de primauté de l'usage des véhicules individuels soulève d'autres enjeux, parmi lesquels et de façon non exhaustive :

- Les problématiques pour de nombreux habitants d'accessibilité et de financement (obtention et coût du permis), achat et entretien d'une voiture.
- Un enjeu en termes de sécurité, d'impact environnemental, voire de congestion de certains axes.

Néanmoins, certaines actions et dispositifs existent déjà sur le territoire (Pass'Permis Citoyen mis en place par le Département de l'Oise, actions de l'association Pole mobilité du Beauvaisis, initiatives solidaires relevant de l'IAE...). Des alternatives, à l'instar des transports en commun, maillent également en partie le territoire mais ne le quadrillent pas entièrement, dans la mesure où ils sont majoritairement orientés de et vers Beauvais et donc rendent difficiles les circulations intercommunales, notamment vers les pôles de proximité.

Dans ce contexte, des initiatives se développent visant à promouvoir les alternatives à la voiture individuelle (location de vélos, transport solidaire, covoiturage), mobilisant les collectivités locales (Communes, EPCI, Département) et les acteurs associatifs du territoire. C'est en partie dans cette dynamique que s'inscrit l'action du PETR en faveur de la mobilité.



En menant des consultations et en déployant des expérimentations pour répondre aux attentes des usagers, notamment en matière d'itinéraires doux

Afin de développer l'intermodalité, en renforçant le rabattement vers les gares, et d'encourager les initiatives précitées, d'en définir les périmètres et les usages les plus pertinents vis-à-vis des habitudes et des besoins en matière de mobilité sur le territoire, il est nécessaire que les premiers utilisateurs de ces nouveaux services soient identifiés et écoutés, avant que des expérimentations tests ne soient opérées à court puis moyen terme.

Se faisant, les itinéraires ciblés, les aires de covoiturage imaginées, les parcours identifiés apparaîtront comme les plus pertinents car s'inscrivant directement en réponse aux consultations menées par le PETR, à l'échelle du territoire et non plus seulement de chaque EPCI, mises ensuite à l'épreuve de manière opérationnelle pour permettre d'adapter les dispositifs et d'entraîner une pleine adhésion des usagers.

En appuyant l'action des AOM et de leurs partenaires pour proposer une offre de mobilité cohérente et performante sur le territoire



Afin d'adresser d'une même voix les grands enjeux de mobilité auxquels chacun des EPCI est confronté sur le territoire, le PETR fera la synthèse des actions existantes à l'échelle du bassin de vie. Sur le sujet ferroviaire notamment, le portage d'une position commune sera un véritable atout dans le dialogue avec la Région, la SNCF, etc ... afin de faire valoir un message partagé et clairement identifié.

Ces éléments de convergence entre EPCI pourront permettre à terme de bénéficier d'un plan de mobilité simplifié et cohérent à l'échelle du territoire.

2. Offrir un territoire attractif, au service de l'emploi et de l'économie

Une compétence développement économique pleinement exercée par les EPCI

Objectif : porter des actions communes à l'échelle supra territoriale autour de projets intercommunaux et locaux

Les récentes réformes territoriales, traduites notamment par la loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, ont profondément modifié les modalités d'intervention économique des collectivités locales. Cette loi a renforcé 2 niveaux d'actions publiques pour l'appui au développement économique : la Région, consacrée dans son rôle de chef de file et d'autorité organisatrice du développement économique, et les intercommunalités qui représentent le bloc local de l'action, l'échelon de proximité en matière de développement économique.

La question du souci d'équilibre territorial prend néanmoins une bonne place dans les orientations régionales en ce sens que le SRDEII de la Région des Hauts-France a été davantage pensé dans une démarche ascendante que descendante. En effet, la Région y reconnaît la diversité des réalités territoriales et se positionne davantage comme un coordinateur et un accompagnateur des projets locaux. Les partenariats entre la région et les EPCI visent en ce sens à faire émerger et à expérimenter des projets territoriaux innovants.

La région Hauts-de-France a ainsi mis en place des « espaces de dialogue » afin d'y formaliser les plans locaux de développement qui s'appuieront sur des territoires organisés (pôles métropolitains, PETR, département...) selon leurs priorités et leurs spécificités. C'est dans cette logique que s'inscrit l'action du PETR, au regard des nombreux dispositifs déjà existants à l'échelle régionale en faveur du développement économique et complétés par l'action des intercommunalités.



Doter les EPCI d'outils utiles au développement économique du territoire

Ainsi, si les actions en matière de développement économique sont portées à l'échelle des EPCI (projet de créations, d'extensions, de requalifications), pour autant, la mise en place à l'échelle du PETR d'un Schéma des Zones d'Activité Economique (ZAE) apparaît comme un outil

au service de la valorisation de l'existant dans sa diversité. Cet outil permettrait d'identifier le foncier disponible et d'avoir une base partagée pour communiquer auprès des porteurs de projet.

Construire un message unifié sur une action ou un thème commun prédéfini ensemble



L'identification et le portage par le PÉTR d'un projet contribuant à l'attractivité économique voire touristique du territoire revêt à terme une ambition forte, celle de rassembler les 4 EPCI autour d'une thématique commune, en matière d'emploi, d'innovation, etc... afin de consolider une offre de services qui bénéficie à l'ensemble du territoire et de ses habitants.

Porté par le PÉTR, mais fruit d'une collaboration précieuse entre ses membres, ce projet vitrine s'inscrirait comme un fil rouge à horizon 2027.

3. Construire un modèle de développement durable

Un PÉTR garant de la préservation du patrimoine naturel et paysager

Objectif : concourir à préserver le cadre naturel et la biodiversité en facilitant les échanges entre les EPCI, en prenant appui sur l'étude de faisabilité en cours

D'un point de vue économique et d'attractivité en général, le patrimoine naturel permet d'attirer des touristes en quête de tourisme sportif (randonnées, cyclotourisme, trails, etc.) et/ou de « bien-être ». L'agrotourisme tire également profit de ces atouts et se développe, à travers des repas et gîtes à la ferme. Le développement d'un outil de développement durable sur la boutonnière du Pays de Bray ou un renforcement de l'exploitation du Thérain et du Plan d'Eau du Canada offrent ainsi au territoire des leviers de développement nouveaux.

En parallèle, le patrimoine bâti participe également à l'attractivité du territoire avec des figures de proue comme Gerberoy, classé plus beau village de France, ou Beauvais et sa Cathédrale.

Ce patrimoine, naturel comme bâti, doit être préservé dans un contexte de réchauffement climatique et de massification du tourisme. Face à ces enjeux, le PÉTR s'inscrit comme un espace d'échanges de bonnes pratiques entre les EPCI et comme un véritable outil de soutien aux initiatives locales.



S'inscrire comme un espace d'échange de bonnes pratiques autour d'éléments d'identité fédérateurs, à l'instar de la dynamique initiée par l'étude de faisabilité d'un outil de développement durable inter-régional (dont PNiR)

Les PÉTR du Grand Beauvaisis et du Pays de Bray Normand se sont associés pour mener une étude de faisabilité technique et économique dans le but de justifier et de vérifier la pertinence de la mise en œuvre d'un Parc Naturel Régional (PNR), ou d'un autre outil.

Basée notamment sur un état des lieux commun entre les territoires normands et picards, l'étude de faisabilité porte sur les enjeux hiérarchisés (richesses / fragilités / menaces) et l'analyse de la pertinence de l'outil PNR (vis-à-vis des acteurs et des outils existants ou potentiels) pour identifier l'outil cohérent à mettre en œuvre et ses modalités (structuration, gouvernance, périmètre, ...).

L'étude sera rendue à la fin de l'année 2021. L'objectif est, *in fine*, de donner aux élus locaux les clés pour bien appréhender ce qu'est un outil PNR. Ce premier travail sera poursuivi d'ici à 2027 afin de capitaliser autour de l'expérience acquise et de partager les bonnes pratiques entre le EPCI, autour d'un élément particulièrement fédérateur.

Participer au soutien des initiatives locales



Le patrimoine naturel et l'agriculture de proximité représentent des leviers de développement locaux. Le Pôle territorial a ainsi réalisé en 2020 une action de valorisation des circuits alimentaires de proximité par la réalisation d'une carte des producteurs locaux en format papier (éditée en 10 000 exemplaires) et numérique.

Ce projet a pour objectif d'identifier les producteurs locaux et les points de vente dédiés à destination des consommateurs finaux. Dans la continuité de ce projet, le PETR continuera son action en faveur du développement des initiatives de circuits courts, de la valorisation des savoir-faire artisanaux et du patrimoine bâti.



4. « Faire territoire », autour d'un projet partagé

La réflexion sur certains enjeux sociaux et l'incrémentation de leur mise en place à l'échelle du PETR comme levier d'amélioration de la qualité de vie

Objectif : apporter des services aux populations et de l'ingénierie aux territoires par la contractualisation et l'animation notamment dans le cadre du LEADER

AXE

7

Développer un espace de contractualisation et d'animation privilégié, en capitalisant sur l'expérience et la dynamique du programme LEADER

La stratégie locale de développement du GAL LEADER 2014-2020 ambitionne de contribuer à structurer et développer un tourisme inter filière de qualité pour stimuler l'économie de proximité du Grand Beauvaisis en s'appuyant sur l'ensemble de son maillage et ses réseaux. En complément de son expérience dans l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER, le PETR propose également un service d'ingénierie aux porteurs de projet (acteurs institutionnels) à la recherche de financement européens et autres fonds publics.

Proposer des services directement aux citoyens dans leur quotidien, qu'ils concernent la santé, la culture...

AXE
8

Ces services, mis à la disposition du territoire et de ses habitants, participent à améliorer la qualité de vie dans le Grand Beauvaisis. Un soutien spécifique au domaine de la santé apparaît par ailleurs particulièrement pertinent pour un territoire à caractère rural et dans la période actuelle. A cet égard, sensibiliser, prévenir, conforter la prise en charge des personnes en souffrance, et, particulièrement sur la santé mentale sont des enjeux importants pour le bien vivre de chacun. Une réflexion sera portée sur le transfert d'un CLSM actuellement porté par la CAB pour l'étendre à l'échelle du Grand Beauvaisis.

Les actions culturelles portées par les acteurs locaux sont souvent très bien relayées à l'échelle intercommunale. L'idée de compiler et diffuser un agenda culturel de chaque intercommunalité peut permettre de promouvoir ces actions, apporter une information plus exhaustive aux habitants et accroître les relations interterritoriales.



Plan d'actions



Préambule

Le plan d'action décline la stratégie présentée dans les pages précédentes. Ainsi, orientation par orientation et axe par axe sont présentées les actions à déployer. Au-delà de cette structuration, deux grandes catégories d'actions ont été identifiées :

- Les actions à mettre en place à court terme, c'est-à-dire d'ici 2023, à mi-mandat
- Les actions dont la mise en œuvre est à moyen terme, c'est-à-dire à horizon 2027, à la fin du mandat.

Afin de conserver la cohérence d'ensemble au regard de la stratégie, les deux catégories d'actions sont organisées par orientation et par axe. Ainsi une même orientation peut comprendre des actions de court terme et d'autres de moyen terme. C'est le cas spécifiquement de l'Orientations N°4 qui porte sur le foncier et l'immobilier économiques.

Être un territoire d'équilibre entre la ville et la campagne

Un PETR qui coordonne des projets de mobilité pour son territoire

Axe 1. En menant des consultations et en déployant des expérimentations pour répondre aux attentes des usagers, notamment en matière d'itinéraires doux



Lancer une étude ou une expérimentation sur le covoiturage

Le covoiturage est un des axes permettant de résorber certains enjeux de mobilité en milieu rural (dont accessibilité à certains services pour ceux qui n'ont pas le permis, question environnementale, ...). Même si notre société évolue, le recours à la voiture individuelle reste très ancré culturellement. Il existe pourtant plusieurs initiatives promouvant le covoiturage sur le territoire (dispositif Klaxit, plateforme numérique, stations de covoiturage...). Les dispositions (fiscales entre autres) inscrites dans la loi LOM sont par ailleurs de nature à encourager le déploiement du covoiturage. Une action spécifique du PETR consisterait à promouvoir le covoiturage et appuyer les initiatives en place.

Objectifs de l'action

Faire un état des lieux du covoiturage en Grand Beauvaisis, analyser ce qui a déjà été fait, identifier les freins et les rejets ou les possibilités d'amélioration. Déterminer un certain nombre de cibles restreintes sur lesquels des actions concrètes peuvent être bâties en concertation avec les EPCI. Les cibles restreintes sur lesquelles il conviendra de faire un focus pourront être choisies sur des critères tout à la fois géographiques, humains ou sociaux.

OU Mettre en place des expérimentations sur des axes représentant des forts enjeux

Etapas

- Mesurer, quantifier, qualifier le covoiturage à l'instant T (le diagnostic). Identifier les forces, faiblesses, menaces, opportunités et en retirer des enjeux
- Identifier des typologies d'usages et axes représentant de vraies opportunités
- Déterminer des cibles prioritaires ou micro actions opérationnelles pouvant être mises en place

Calendrier prévisionnel : court terme (2022-23)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR en partenariat avec les EPCI membres

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- En lien avec la Région Hauts de France, le conseil départemental de l'Oise, le SMTCO, collectivités territoriales, services et agences de l'Etat, ADEME, Banque des Territoires, acteurs locaux- Prestataires, opérateurs	<ul style="list-style-type: none">- Etude finalisée et diffusée- Nombre d'aires de covoiturage identifiées- Nombre d'usagers consultés (dont favorables à la démarche)- Mise en œuvre d'une expérimentation

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens disponibles

Moyens supplémentaires nécessaires

Montant total

Dépend de l'action, différent si étude ou expérimentation

XX

A définir €

ACTION
1.2

Encourager le recours à l'intermodalité - Promouvoir un rabattement vers les gares

On constate une intermodalité limitée avec un faible rabattement vers les gares du territoire, ce qui conforte l'usage de la voiture au détriment d'un usage quotidien du ferroviaire. Des expérimentations de transport à la demande, transport solidaire ont été menées mais ont été arrêtées au regard du coût engagé.

Cependant, il faut rendre attractif le trajet ferroviaire en améliorant sa fiabilité, sa régularité et son cadencement. Il faut également qu'il puisse répondre aux besoins de notre population et que le trajet en voiture ne soit pas plus commode.

Objectifs de l'action

Les lignes de cars du Réseau Régional de l'Oise ne permettent qu'un faible rabattement vers les lignes ferroviaires et ne proposent pas ou peu de trajets entre les communes du territoire autres que dans la direction de Beauvais. En lien avec le développement du covoiturage encouragé par l'action précédente, il s'agit donc de capitaliser sur ces gares et haltes ferroviaires pour construire le maillage de la multimodalité, en partant de la reprise des expérimentations initiées.

Etapas

- Identifier les gares proches de foyers importants de population
- Recenser les initiatives existantes dans les différents EPCI
- Consulter les usagers (quels besoins, pour quels usages, pour quelles actions ?)
- Expérimenter de nouveaux modes de déplacements

Calendrier prévisionnel : moyen terme (clause de revoyure)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des EPCI - Acteurs institutionnels - Opérateurs de transports dans l'Oise 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des connexions existantes - Nombre d'initiatives et expérimentations recensées - Nombre d'habitants interrogés - Mise en œuvre d'une expérimentation (cibler la gare de Bacouël par exemple)

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

<i>Moyens disponibles</i>	<i>Moyens supplémentaires nécessaires</i>	<i>Montant total</i>
Action non budgétée	Idem	idem

ACTION
1.3

Promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien comme pour les loisirs et le tourisme

La Véloroute Trans'Oise (Paris-Londres) qui traverse le territoire d'est en ouest, est le seul axe cyclable structurant (à vocation première touristique et loisirs). Il y a, en revanche, un réseau existant de chemins et pistes permettant une pratique nature et/ou sportive du vélo. Hormis la portion de l'axe Beauvais – Auneuil, on constate une absence de pistes dédiées aux usages quotidiens des habitants.

Par ailleurs, le déploiement du VAE – Vélo à Assistance Electrique - est un possible levier pour promouvoir l'usage du vélo au quotidien (notamment pour les personnes n'ayant pas le permis), il « aplanit » les reliefs et raccourcit sensiblement les distances (quand plus de la moitié des trajets ont moins de 5 kilomètres). Cependant, l'absence d'un réseau sécurisé est un frein. L'enjeu est ici de réussir à « inciter » les habitants à en faire leur moyen de transport pour aller au travail, à l'école ou pour faire leurs courses.

Objectifs de l'action

Promouvoir l'usage des déplacements doux et particulièrement du vélo à l'échelle du PETR

Etapes :

- Mettre en cohérence les actions portées par les EPCI (AOM) sur les liaisons douces pour assurer un maillage et une continuité à l'échelle supra-communautaire
- Développer des actions de promotion de l'usage du vélo (notamment pour les trajets autres que le loisir ou le tourisme) en fonction de cibles prédéfinies
- Sur l'aspect touristique, développer une réflexion autour du tourisme sur les deux versants du Pays de Bray (Oise et Seine Maritime)
- Réfléchir à la mise en place en commun de services associés (ex : location de vélo)

Calendrier prévisionnel : moyen terme (clause de revoyure)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
- EPCI et Office de tourisme, conseil départemental de l'Oise	- Cartographie des voies existantes
- PETR du Pays de Bray	- Cartographies des démarches / initiatives existantes
- Région Hauts de France, services et agences de l'Etat, banque des territoires	- Evolution du nombre de voies douces
	- Evolution du nombre d'utilisateurs

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens disponibles

Moyens supplémentaires nécessaires

Montant total

Pas budgété, dépend de la typologie de l'action

idem

idem

Axe 2. En appuyant l'action des AOM et de leurs partenaires pour proposer une offre de mobilité cohérente et performante sur le territoire



Apporter une vision générale sur les enjeux ferroviaires en milieu rural

La mise en place dans un futur proche des bassins de mobilité par la Région Hauts de France (AOM multimodal) va ouvrir un « nouvel espace de dialogue et de concertation » où seront conviés tous les AOM dans un périmètre défini. Les sujets et enjeux au sein de ce futur bassin porteront vraisemblablement sur des analyses macro-environnementales (en termes d'attraction avec les bassins limitrophes et les influences Francilienne et Amiénoise) et une approche globale en termes de flux.

Sur la question ferroviaire, comme pour les autres moyens de transport, il y a un intérêt à savoir mesurer la place du train sur le Grand Beauvaisis, et notamment de sa place en milieu rural. Placées sur différentes lignes et sur des axes avec des enjeux divers, on constate néanmoins la présence de gares dans chaque intercommunalité du territoire et même des gares en dehors du Grand Beauvaisis qui profitent à ses habitants.

Objectifs de l'action

Améliorer la connaissance de la place du train en milieu rural dans le Grand Beauvaisis, et répondre en partie aux questions suivantes :

- Quelle volumétrie (trafic, passages, cadencements, arrêts etc...) ? Qui sont les usagers ? Pour quels usages ? Quels besoins ou points d'amélioration identifiés ?
- Comment les usagers du train se rendent à la gare et en repartent ? (Mesurer la place de l'autosolisme ou le recours à l'intermodalité)

In fine, en plus d'améliorer une connaissance générale de la place du train et ses enjeux en Grand Beauvaisis, cette étude doit donner des clés de lecture à chaque AOM qui possède une ou plusieurs gares sur son territoire. Ces éléments doivent nourrir une vision commune qui sera portée lors des réunions de bassin de mobilité.

Etapes :

- Définir avec les AOM les grands objectifs et attendus de cette étude
- Constituer un partenariat fort et cohérent pour avoir accès à la donnée
- Diffuser, compiler et analyser un questionnaire à destination des usagers pour mieux connaître leur utilisation et leurs demandes
- Faire passer un message pédagogique permettant une appropriation des enjeux à tous les élus du territoire et s'assurer que les livrables seront utiles et répondront aux objectifs de ces études

Calendrier prévisionnel : démarrage 2021

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - AOM du territoire (EPCI membres de droit) - Partenaires et acteurs de la mobilité (Région Hauts de France, SNCF, CEREMA, SMTCO, e-viatic, ADEME, Banque des territoires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions organisées entre AOM et partenaires - Supports de communication communiqués - Résultats obtenus dans le dialogue avec les partenaires

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens disponibles

Moyens supplémentaires nécessaires

Montant total

Autofinancement
25.000,00€

AMI TEN MOD ou autre (50% dépenses TTC)
25.000,00€

50.000,00€



Promouvoir la cohérence et la coordination entre AOM

Depuis la mise en place de la Loi LOM (promulguée le 24 décembre 2019), tous les EPCI du Grand Beauvaisis ont pris la compétence mobilité et sont donc devenus AOM. La prise de compétence, à ce jour, n'impose rien de particulier aux EPCI mais leur permet d'agir. Chaque intercommunalité du territoire se saisit de cette compétence pour affirmer des orientations stratégiques et/ou mener des actions en cohérence avec leurs priorités politiques, les spécificités de leur territoire mais également au regard des documents stratégiques en vigueur (SRADDET, SCoT, PLU).

Les enjeux de mobilité sont multiples et ne s'arrêtent pas aux frontières administratives des intercommunalités.

Objectifs de l'action

Favoriser l'articulation supra-territoriale entre certaines actions définies et portées par les AOM du Grand Beauvaisis.

Etapes :

- Connaissance mutuelle des grands axes stratégiques portés par les AOM et analyse des orientations conjointes et compatibles
- Echanges de bonnes pratiques (en réunions techniques et politiques)
- Le cas échéant, porter un projet d'étude conjoint et lancer la consultation si consensus sur l'opportunité

Calendrier prévisionnel : 2021 (démarrage étape 1)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
- 4 EPCI	- Diagnostic des situations existantes de chacun - Echanges de bonnes pratiques - Etude de coordination entre AOM

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

<i>Moyens disponibles</i>	<i>Moyens supplémentaires nécessaires</i>	<i>Montant total</i>
Action qui n'a pas forcément une imputation budgétaire	-	- €



Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié en 2 étapes

Dans la continuité des actions menées au préalable (voir fiches action précédentes) par le PETR en concertation avec les AOM, il pourra être étudié la possibilité d'accéder à un échelon plus inclusif en portant un PMS – Plan de Mobilité Simplifié.

Un PMS est un outil de planification des déplacements généralement proposé aux AOM des territoires ruraux et des villes moyennes.

C'est un document non obligatoire, ainsi le cadre et le contenu du PMS se veulent souples et adaptables aux besoins des territoires. Sans effet juridique, le PMS privilégie la concertation large avec les acteurs locaux et la population. Il est ainsi l'outil de référence peu contraignant qui permet aux AOM locales d'élaborer une brique parmi d'autre dans l'articulation des actions globales sur la "mobilité".

Objectifs de l'action

Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle du Grand Beauvaisis

Etapas :

- Faire l'état des lieux des actions existantes, des objectifs partagés
- Trouver un accord entre intercommunalités sur les thèmes à développer
- Rédiger un PMS dont l'étude sera menée en interne ou externalisée

Calendrier prévisionnel : moyen terme (clause de revoyure)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - 4 EPCI - Services et agences de l'Etat, Région Hauts de France, Département de l'Oise, banque des territoires - Le cas échéant, associer d'autres partenaires suivant les thématiques retenues 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de mobilité simplifié

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A MOYEN TERME :

<i>Moyens disponibles</i>	<i>Moyens supplémentaires nécessaires</i>	<i>Montant total</i>
Non budgété	40 à 50%	XX€

Une compétence développement économique pleinement exercée par les EPCI

Axe 3. Doter les EPCI d'outils utiles au développement économique du territoire



Mettre en place un Schéma des Zones d'Activité Economique

A ce jour certains territoires disposent de leur propre schéma de ZAE (CAB, CCPB notamment), mais aucune communication globale ne permet aux porteurs de projets d'identifier les opportunités globales à l'échelle du PETR. Etendre la cartographie des ZAE permettrait de travailler à une meilleure complémentarité économique des territoires, chacun appuyant son développement sur ses spécificités propres, au service d'un développement territorial plus équilibré.

Objectifs de l'action

La possibilité d'un schéma de ZAE est vu comme un outil au service de la valorisation de l'existant dans sa diversité. Cet outil permettrait d'avoir une base partagée pour communiquer auprès des porteurs de projet.

Etapas :

- Cartographier les Zones d'Activités Economiques à l'échelle du Grand Beauvaisis
- Identifier les fonciers disponibles
- Agrégation des zones disponibles dans un souci de recollement et d'harmonisation

Calendrier prévisionnel : court terme (2022-23)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - CAB, CCPB, CCPV, CCOP - Porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des ZAE - Cartographie des zones disponibles - Schéma global harmonisé - Communication

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens disponibles

*Moyens supplémentaires
nécessaires*

Montant total

**Action non budgétée,
réalisation en interne
possible**

Axe 4. Construire un message unifié sur une action ou un thème commun prédéfini ensemble



Portage d'un projet fédérateur à l'échelle supra territoriale

A l'issue du projet d'étude de faisabilité d'un outil de développement durable (dont création d'un PNIR), différents enjeux sont apparus en termes d'attractivité, de développement de filières, de tourisme, de préservation du paysage naturel et du patrimoine bâti.... La réflexion de mise en place d'un outil, inter-régional (en commun avec nos voisins normands) pourrait voir émerger un projet / une expérimentation répondant à des objectifs se révélant stratégiques.

Objectifs de l'action

Identifier un projet fédérateur en matière touristique et/ou d'emploi / innovation / environnement à l'échelle supra territoriale afin d'incarner le Grand Beauvaisis et pourquoi pas d'améliorer son unicité.

Etapes :

- Recenser les spécificités au sein du Grand Beauvaisis
- S'entretenir avec les 4 EPCI pour identifier les thématiques et/ou projets à investiguer
- Approfondir un projet / une expérimentation / un développement de filière en lien avec des objectifs stratégiques émanant du Département, Région, Etat et ses agences

Calendrier prévisionnel : moyen terme (clause de revoyure)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
- 4 EPCI	- Nombre de projets identifiés
- Acteurs institutionnels et locaux	

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A MOYEN TERME :

<i>Moyens disponibles</i>	<i>Moyens supplémentaires nécessaires</i>	<i>Montant total</i>
Non budgété	Leader ou autre	- €

Construire un modèle de développement durable

Un PETR garant de la préservation du patrimoine naturel et paysager

Axe 5. S'inscrire comme un espace d'échange de bonnes pratiques autour d'éléments d'identité fédérateurs, à l'instar de la dynamique initiée par l'étude de faisabilité d'un outil de développement durable inter-régional (dont PNIR)

ACTION
5.1

Etude de faisabilité de création d'un outil de développement durable (dont Parc Naturel interRégional)

Une partie du territoire est concernée par le projet de Parc Naturel Interrégional, en lien avec le PETR du Pays de Bray. Une étude de faisabilité a été lancée le 26 janvier 2021 en vue de la création d'un outil de développement durable. Avant de s'engager dans une telle démarche, les PETR souhaitent vérifier la pertinence de ce projet, les enjeux pour le territoire et connaître l'adhésion des acteurs au projet.

Objectifs de l'action

Préserver le cadre naturel et la biodiversité et fédérer les acteurs autour d'un grand projet collaboratif porteur d'identité pour le territoire.

Etapas

- L'étude réalisée par un groupement Atopia, NTC et Claisse et associés devrait durer un an environ
- Réalisation d'un diagnostic partagé de territoire, mobilisation des acteurs et recueil de leur perception, analyse de la pertinence de l'outil PNR et préconisations seront au cœur de ces travaux
- Réunions avec les élus, agriculteurs, chefs d'entreprise, associations des différents territoires
- Deux séminaires et un forum sont également prévus en 2021

Calendrier prévisionnel : court terme (réalisation 2021)

Maître d'ouvrage : co-maîtrise d'ouvrage PETR Pays de Bray et Grand Beauvaisis

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- PETR du Pays de Bray et les 7 EPCI- Régions Hauts de France et Normandie, Département de l'Oise, services de l'Etat- Groupements, cabinets Atopia, NTC et Claisse et associés	<ul style="list-style-type: none">- Etude de faisabilité terminée- Résultats de l'étude partagés

Cette étude, chiffrée à 192 032 € représente un coût de 85 190€ sur le versant Oise, co-financé par le programme LEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural), la Région Hauts-de-France et le Département de l'Oise

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens disponibles	Moyens supplémentaires nécessaires	Montant total
13.050,00€ en auto-financement du PETR	72.140,00€ Financements LEADER, Région et Département	85.190,00€

Favoriser l'échange de bonnes pratiques (en matière d'alimentation de proximité)

Dans le cadre des PAT- Projets Alimentaires Territoriaux et les PCAET, entre autres, divers projets et démarches sont portées par les EPCI. Certaines actions ont ou pourraient avoir des effets à échelle supra-territoriale, tandis que d'autres pourraient être duplicables sur un territoire voisin. La mise en place d'actions de connaissance mutuelle, le retour d'expériences ou les échanges de bonnes pratiques pourraient permettre le développement d'une synergie territoriale.

Objectifs de l'action

Favoriser la pertinence et l'interaction des actions entre elles sur des sujets connexes autour de l'alimentation de proximité.

Cette action aura une résonance particulière pour préparer la nouvelle programmation LEADER en lien avec ces sujets (2023-2027)

Etapes :

- Croiser les orientations stratégiques des intercommunalités, recenser les actions portées par des acteurs publics et les démarches privées
- Etablir un mini diagnostic relevant les points de cohérence où les marges de travail communes
- Favoriser les échanges, la montée en connaissance mutuelle, voire permettre une coordination des démarches et des acteurs

Calendrier prévisionnel : court terme (2021-2022)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
- 4 EPCI	- Inventaire des projets

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens disponibles	Moyens supplémentaires nécessaires	Montant total
Recours éventuel à un BE.	XX	XX€

Axe 6. Participer au soutien des initiatives locales

ACTION 6.1

Promouvoir les territoires ruraux en favorisant les initiatives de circuits courts, de services de proximité, notamment pour les circuits alimentaires locaux

10 communes du territoire accueillent un ou plusieurs marchés, permettant la commercialisation, notamment, de produits locaux. On compte ainsi 20 marchés sur le territoire. En 2017, en plus des marchés, 10 démarches de circuits courts étaient recensées par la CCI de l'Oise sur le Territoire. Ainsi, de plus en plus de producteurs développent des actions de vente directe à la ferme, ou indirectement via la restauration.

Objectifs de l'action

Dans ce contexte de foisonnement des initiatives individuelles, il s'agit de construire une cohérence dans le développement des circuits courts afin de pérenniser l'activité des producteurs.

Etapes :

- Soutenir les initiatives locales dans le développement des circuits courts (vente, communication, sensibilisation)
- Participer au développement du maraichage
- Identifier des financements européens dédiés

Calendrier prévisionnel : court terme (2022-23)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Ce type de démarche est notamment accompagné dans le cadre du GAL Leader mais aussi par la Chambre d'Agriculture- Services restauration des communes	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'initiatives accompagnées- Nombre et montant des financements européens dédiés

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens disponibles	Moyens supplémentaires nécessaires	Montant total
XX	XX	XX€

ACTION
6.2

Valoriser les savoir-faire artisanaux et autour du patrimoine bâti

La qualité du patrimoine bâti participe à l’attractivité du territoire avec des figures de proue comme Gerberoy, Beauvais et sa Cathédrale ou bien l’abbaye de St Germer de Fly. Le théâtre gallo-romain de Vendeuil Caply témoigne, encore aujourd’hui d’une présence humaine et d’une activité millénaire sur le territoire. L’architecture vernaculaire emprunte au territoire ses ressources (colombages, utilisation de la terre crue et cuite), lesquelles sont façonnées par des savoir-faire artisanaux historiques.

A ce jour, les techniques de réhabilitation du patrimoine local tout comme la valorisation des savoirs faire artisanaux méritent d’être encouragées, préservées, en concourant à un objectif de sobriété énergétique.

Objectifs de l’action

Promouvoir tant la préservation et la réhabilitation des bâtiments existants que les savoir-faire artisanaux (dont certains ancestraux). A l’instar de la carte des producteurs locaux, les artisans pourraient être répertoriés, mis à l’honneur et concourir à une mise en lumière pour le développement touristique.

Etapes :

- Améliorer les itinéraires/la signalétique à l’échelle du territoire concernant le patrimoine et les savoir-faire artisanaux
- Contribuer à la mise en valeur, transmission de ces savoir-faire. A raccrocher avec d’autres dynamiques (notamment étude en cours avec PETR du Pays de Bray).

Calendrier prévisionnel : moyen terme (clause de revoyure)

Maître d’ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d’évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - EPCI membres, acteurs institutionnels et locaux - Convergence d’outils (type FISAC, PIG, OPAH) - Acteurs spécialistes (CODEM et CD2E) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d’artisans présents sur le territoire - Cartographie des savoir-faire

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A MOYEN TERME :

Moyens disponibles	Moyens supplémentaires nécessaires	Montant total
Non budgété	Idem	idem

« Faire territoire », autour d'un territoire partagé

La réflexion sur certains enjeux sociaux et leur mise en place à l'échelle du PETR comme levier d'amélioration de la qualité de vie

Axe 7. Développer un espace de contractualisation et d'animation privilégié, en capitalisant sur l'expérience et la dynamique du programme LEADER

ACTION

7.1

Leader, un outil concret de mise en œuvre des stratégies locales

Fort d'une dynamique initiée sur la période 2014-2020 (partenaires et membres du comité de programmation entre autres), le pôle territorial pourrait prolonger et étendre ce champ en candidatant à la future programmation européenne LEADER 2023-2027 qui va démarrer à la fin de l'année 2021.

Objectifs de l'action

Développer le savoir-faire acquis en termes d'ingénierie et d'appui aux porteurs de projets (publics ou privés) pour promouvoir de nouveaux axes de contractualisation ou de conventionnement dans le cadre de la future programmation européenne LEADER en lien avec les objectifs stratégiques des EPCI membres et du projet de territoire.

Etapes :

- Dresser un bilan évaluatif du programme LEADER 2014-2020/22
- En partenariat avec les acteurs des territoires et en cohérence avec leurs orientations stratégiques ; recenser des besoins et identifier des enjeux
- Déterminer une ligne directrice déclinée en priorités thématiques

Calendrier prévisionnel : démarrage deuxième semestre 2021

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Tous acteurs susceptibles de conventionner et/ou contractualiser, Etat (services et agences), Région Hauts de France, Département de l'Oise, acteurs para-publics (ex : type banque des territoires...)	<ul style="list-style-type: none">- Montant des projets portés- Nombre des projets portés- Impact socio-économique sur le territoire- Être lauréat de la programmation 2023-2027

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens disponibles	Moyens supplémentaires nécessaires	Montant total
Continuité 2 ETP dédiés à Leader, recrutement d'un stagiaire pour le bilan Etude réalisée par un tiers pour aide à la candidature	Cofinancement Europe	Environ 30.000 €

ACTION
7.2

Rechercher des espaces de contractualisation avec d'autres programmes ou dispositifs

Le programme Leader est un levier d'action du PETR avec une résonance très concrète sur le territoire. La gestion et animation de ce programme ont permis au PETR d'acquérir une légitimité, notamment en devenant un lieu de sourcing de projets, d'émulation d'idées et de savoir-faire en termes d'ingénierie.

Objectifs de l'action

Développer le savoir-faire acquis en termes d'ingénierie et d'appui aux porteurs de projets (publics ou privés) pour promouvoir de nouveaux axes de contractualisation ou de conventionnement.

Etapes :

- Identifier les dispositifs d'aménagement du territoire qui vont concerner le territoire (travail de veille)
- Apporter de la cohérence dans le soutien aux projets portés
- Accompagner les territoires à concrétiser leurs objectifs stratégiques

Calendrier prévisionnel : court - moyen terme (dépend des opportunités de contractualisation)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Tous acteurs susceptibles de conventionner et/ou contractualiser, Etat (services et agences), Région Hauts de France, Département de l'Oise, acteurs parapublics (type banque des territoires...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des projets portés - Nombre des projets portés - Impact socio-économique sur le territoire

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

<i>Moyens disponibles</i>	<i>Moyens supplémentaires nécessaires</i>	<i>Montant total</i>
Dépend de la convention le cas échéant, appui en ressources humaines	XX	XX€

Axe 8. Proposer des services directement aux citoyens dans leur quotidien, qu'ils concernent la santé, la culture, etc...

ACTION

8.1

Mettre en place un CLSM – Comité Local de santé Mentale et des actions en faveur de santé mentale dans le Grand Beauvaisis

La santé mentale fait l'objet d'un large éventail d'activités qui relèvent directement ou indirectement du "bien-être", il figure parmi les priorités de l'Etat. A ces fins, les collectivités territoriales ont l'occasion de s'emparer du sujet, notamment par la création d'un CLSM – Comité Local de Santé Mentale qui peut être accompagné par la mise en place d'actions spécifique de prévention, sensibilisation...

Au sein du Grand Beauvaisis, La Picardie Verte et la CA du Beauvaisis portent un CLS – Contrat Local de Santé et l'agglomération a signé un CLSM.

Objectifs de l'action

Porter un projet de coordination de CLSM et assurer le suivi et la transférabilité du CLSM de la CA du Beauvaisis. Déployer des actions de prévention, information, sensibilisation sur le territoire du Grand Beauvaisis.

Etapas :

- Constituer la gouvernance entre acteurs pour mettre en place le comité ad'hoc du CLSM
- Identifier et proposer aux EPCI les axes prioritaires à retenir en termes de prévention, sensibilisation etc... et le développer en actions opérationnelles
- Monter, faire vivre et coordonner le comité du CLSM à l'échelle du PETR
- Mettre en place les actions sur le terrain préalablement adoptées par les EPCI membres

Calendrier prévisionnel : court terme (2021)

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - 4 EPCI - ARS, CHI de Clermont, UNAFAM, Conseil Départemental de l'Oise - Signataires du CLSM (une trentaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des CLS et du CLSM déjà en place - Création et signature du CLSM - Déploiement des actions

ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

<i>Moyens disponibles</i>	<i>Moyens supplémentaires nécessaires</i>	<i>Montant total</i>
Création d'un poste de coordinateur + actions Env 22,5 k€	co-financé à 50% par l'ARS Env 22,5 k€	45k€ /an

ACTION
8.2

Mise en valeur d'un agenda culturel commun

Les territoires, communes et intercommunalités proposent une diversité d'activités culturelles et de loisirs pour ses habitants. En résidant sur un territoire ou un autre, certains habitants peuvent passer à côté de certains évènements susceptibles de les intéresser parce qu'ils n'en ont pas été informés.

Objectifs de l'action

Accroître la diffusion en valorisant les actions portées par les intercommunalités (et dans une certaine mesure, les communes) dans un agenda culturel qui regroupe toutes ces activités.

Etapes :

- Compiler les agendas culturels et/ou différentes initiatives culturelles existantes dans chaque intercommunalité
- Relayer ces évènements sur le site grandbeauvaisis.fr et le facebook du PETR

Calendrier prévisionnel : possible dès 2021-2022

Maître d'ouvrage : Equipe du PETR

Autres partenaires et acteurs concernés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
- Les EPCI	- Nombre d'évènements répertoriés et diffusés
- Autres acteurs, type associations culturelles	- Nombre de consultations de l'agenda
	- Nombre de mises à jour

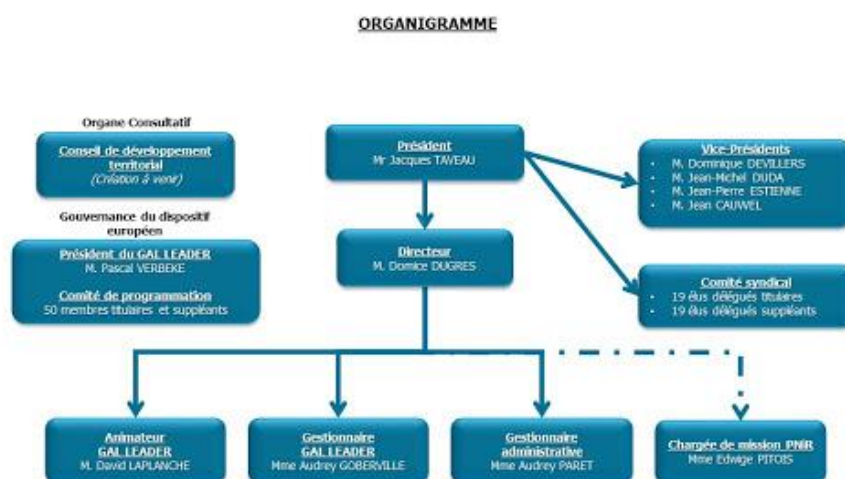
ZOOM IMPACTS FINANCIERS A MOYEN TERME :

<i>Moyens disponibles</i>	<i>Moyens supplémentaires nécessaires</i>	<i>Montant total</i>
Pas d'impact financier, juste du temps agent à consacrer	XX	XX€

Gouvernance

Structuration du PETR

Le bureau syndical est constitué du Président et des 4 Vice-Présidents (article 10 des statuts).



38 élus représentent le pôle territorial soit 19 titulaires et 19 suppléants. Les représentants des EPCI membres au sein du comité syndical sont désignés en conseil communautaire. La répartition des sièges tient compte du poids démographique et chacun d'eux dispose d'au moins 2 sièges (art L.5741-1 II du CGCT). Aucun EPCI ne peut avoir à lui-seul plus de la moitié des sièges

Conseil De Développement Territorial

Dans le cadre du projet de territoire, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Beauvaisis va se doter d'un conseil de développement composé d'acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire, parties prenantes des stratégies de développement.

Ce conseil de développement territorial devra être consulté, sur les principales orientations du pôle du Grand Beauvaisis, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et pourra donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial sur saisine du comité syndical. Son avis sera sollicité sur le respect du maillage des équipements publics sur son périmètre (dont ceux relevant de la santé, etc.).

Conférence des maires

La Conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle du Grand Beauvaisis, soit 216 en tout.

- Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné.
- Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

Modalités de suivi

Le plan d'actions est suivi au quotidien par les équipes du PETR en charge de l'avancement du projet. Des critères d'avancement de chaque action et des indicateurs de performance seront ainsi définis puis renseignés tout au long du Projet de Territoire.

Un Comité de suivi réunissant le bureau syndical et le Président du Conseil de Développement est réuni annuellement. Il a en charge de suivre l'avancement du Projet de Territoire et de réorienter au besoin ses actions (évolution des actions, priorisation, etc.).

Une clause de revoyure spécifique est prévue en 2023, ayant pour but d'arbitrer l'orientation du Projet de Territoire et la mise en place d'actions soumises à arbitrage. Le Comité de Suivi sera en charge de délibérer sur les éléments soumis à la clause de revoyure.

Pour chaque modification du Projet de Territoire en Comité de suivi, une présentation sera faite au Conseil de Développement Territorial.

